

**LA TOUR DE BABEL**  
**OU LA DIVISION DES EVEQUES DE FRANCE**  
**QUI ONT EU PART A LA CONSTITUTION UNIGENITUS, DEPUIS L'ANNEE 1714**  
**POUR SERVIR DE PLAN A UNE HISTOIRE DES VARIATIONS AU SUJET DE**  
**CETTE BULLE.**

Cette carte représente sous un certain point de vue tous les différents partis que les évêques de France ont pris au sujet de la Constitution Unigenitus depuis l'an 1714 jusqu'au mois de mars 1721. Ils sont divisés en trois classes & chaque classe a ses sous-divisions.

La I classe est de ceux qui n'ont point pris part à l'Accommodement de M. le cardinal de Noailles, ni signé le corps de Doctrine, auxquels on a joint les Evêques qui n'ont jamais rien fait sur la constitution, & ceux qui ont été nommés le 8 janvier 1721 depuis la consommation de l'Accommodement.

La II classe comprend les Evêques qui ont adopté l'accommodement, ou approuvé le Corps de Doctrine de M. le Cardinal. Et cette classe est sous divisée en deux autres : la première de ceux qui n'ont reçu l'Accommodement qu'en partie & avec des restrictions ; et la seconde de ceux qui l'ont reçu dans son entier, c'est-à-dire qui ont approuvé le Corps de doctrine comme conforme à la Doctrine de l'Eglise & à l'Instruction Pastorale des XL. Chacune de ces classes est divisées en différents partis, auxquels on a ajouté ceux qui n'ayant été nommé que sous le règne de Louis XV n'ont rien fait d'autre chose que de recevoir l'Accommodement. Par cette seule classe, on voit que les Variations & différentes démarches des Evêques accommodants forment quinze partis différents.

La III classe est composée des Evêques qui sont morts depuis l'année 1713 jusqu'au mois de mars 1721, & on y a marqué les différentes choses qu'ils ont faites pour ou contre la Constitution.

On a mis ici que les Evêques de France, sans parler des 35 ou 40 Evêques étrangers qui se sont déclaré par des Lettres ou des Mandements informés qu'ils acceptaient la Constitution. Tout le monde sait que l'acceptation de ces derniers est fondées et motivée sur l'*infaillibilité du pape*, qui n'est point admise par ceux de France. Ainsi il est notoire que ces Etrangers forment encore une classe à part, & ne conviennent point avec nos Evêques.

Par cette carte, dans laquelle on n'a placé les Evêques que selon la part qu'ils ont prise à la Constitution par des Actes publics, on verra ce qu'on doit penser de leur unanimité prétendue, & on découvrira sensiblement dans l'Acceptation qu'ils ont faite de la Bulle, le caractère de l'erreur qui se manifeste par la diversité & l'instabilité de leurs sentiments : d'où il sera facile de conclure que la Vérité qui est route simple ne s'accommode point avec l'Acceptation d'une Bulle, qui est la source de tant de divisions, & qu'elle ne peut se trouver que dans le petit nombre de ceux qui ont toujours constamment refusé de la recevoir.

Une \* mise avant les noms de quelques Evêques, marque ceux qui ont été de l'Assemblée des Quarante, tenue en 1713 & 1714.

*Nota* : Outre la Lettre que 18 Evêques ont signée en 1716 pour engager M. le Régent à demander de leur part au Pape des Explications sur la Bulle, il y a eu une autre lettre signée de trente-deux Evêques qui demandaient la même chose : & ces Evêques sont ceux qui avaient signé la première Lettre, auxquels se sont joints MM. de Léon, de Grenoble mort, de Die, d'Orange mort, de Castres, de Condom, de Lectoure mort en 1717, de Bazas, de Tarbes, de Béziers, de Carcassonne, de Perpignan mort, de Digne & de Vence. On a eu communication de leur nom que depuis l'arrangement de cette Carte, dont ils auraient encore multiplié les Classes si on avait pu les y placer. Il faut remarquer que M. de Noyon qui a signé les deux Lettres, a révoqué depuis sa signature, ainsi une nouvelle variation de ce prélat.

I PREMIERE CLASSE : Evêque qui n'ont point reçu l'Accommodement, ni le Corps de Doctrine

1. *Opposants ou Appellans qui n'ont point reçu l'Accommodement*

- a. *Evêques Appellans qui, 1° ont refusé de recevoir la Constitution en 1714 et 2° ont appelé en 1717*

ANGOULEME : Cyprien Grabriel Bernard de Rezay

BAYONNE \*: André Dreuillet

BOULOGNE \*: Pierre de Langle

MONTPELLIER : Charles Joachim Colbert de Croissy

PAMIERS : Jean Baptiste de Verthamon

SENEZ \*: Jean Soanen

TOURNAY ancien : François de La Salle

- b. *Appellans qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL, 2° qui ont signé la lettre des 18 Evêques pour demander des Explication au Pape, 3° ont appelé en 1717.*

ACQS : Bernard d'Abadie d'Arbocave

AUXERRE \*: Charles Gabriel Daniel de Lévi de Thubières de Caylus

*Ces évêques avant d'appeler avaient fait un Mandement pour suspendre son Acceptation.*

- c. *Evêques qui 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont infirmé leur acceptation sans avoir appelé.*

CASTRES : Honoré de Quiqueran de Beaujeu

COUSSERANS : Isaac Jacques de Verthamon. *Quoiqu'il n'y ait point d'acte de lui pour infirmer son Acceptation, on sait qu'il a refusé de signer l'Accommodement que par opposition à la Bulle.*

*Nota, que MM. les Evêques d'ALBY, de BAYEUX, de TROYES, de RHODEZ, de BLOIS & de NEVERS en signant le corps de doctrine de M. le Card. ont déclaré que par là ils ne prétendaient point recevoir la Constitution. Ainsi on doit les regarder comme opposez à cette pièce. Cependant comme ils ont signé le corps de doctrine, on les a mis dans la Classe de l'Accommodement.*

2. *Constitutionnaires qui n'ont point reçu l'Accommodement*

- a. *Evêques qui ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL & n'ont rien fait autre chose.*

NISMES : Jean César Rousseau de la Parisière

CISTERON : Le P. Lafiteau, jésuite. *Il a fait au mois de décembre dernier un Mandement pour recevoir la Constitution, mais on a encore rien de lui sur l'Accommodement.*

FREJUS ancien : André Hercule de Fleury, Précepteur du Roi.

SAINTEs ancien : Henri Auguste Le Pileur

- b. *Evêques qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont donné des Mandements de schisme & d'excommunication*

CHARTRES\* : Charles François des Moustiers de Mérinville. *Cet évêque prétend avoir en main les preuves de plus de 25 changements qu'on a fait au Corps de doctrine depuis qu'il a été signé par les Evêques.*

GAP : François Berger de Malissoles.

- c. *Evêques qui n'avaient point fait de Mandement d'acceptation parce qu'ils ont été nommés sous Louis XV, mais ont fait un Mandement de schisme*

DOL : Jean Louis des Bouchet de Sourches

SAINTEs : Nicolas de Beaumont de Fénelon. *Le Chapitre de Saintes a appelé.*

3. *Evêques qui n'ont rien fait sur la Constitution*

- a. *Evêques nommés avant 1721 qui n'ont rien fait sur la Constitution*

BESANÇON: René de Mornay de Montchevreuil  
 Coadj. ARRAS: Guy de Sève d'Izy  
 BETHLEEM: Chérubin Louis Le Bel  
 CONDOM *ancien*: Jacques de Matignon  
 GAP *ancien*: M. Hervé  
 GENEVE: M. de Roussillon de Bernes  
 KEBEC: Jean de la Croix de Saint Vallier, et Louis de Mornay, *coadjuteur*.  
 ORANGE: M. Chomel  
 TROYES *ancien*: François Le Bouthillier de Chavigny  
     *b. Evêques nommés le 8 janvier 1721 & qui ne sont pas encore sacrés*  
 ALAIS : l'abbé d'Avejan  
 AUTUN : l'abbé de Moncley  
 CHÂLONS : Nicolas de Tavannes  
 COUTANCES : Léonor de Matignon  
 GLANDEVES : l'abbé des Berton de Crillon  
 LECTOURE : l'abbé de Beaufort  
 LE PUY : l'abbé de Conflans  
 MIREPOIX : l'abbé de Maniban  
 PERIGUEUX : Michel Pierre d'Argouges  
 S. BRIEUC : l'abbé de la Vieuville  
 SARLAT : Joseph Alphonse de Valbelle de Tourves  
 TOUL : Scipion Jérôme Begon

II DEUXIEME CLASSE : Evêques qui ont reçu l'Accommodement de 1720, ou au moins le Corps de doctrine

A. Evêques qui n'ont reçu l'Accommodement qu'en partie et avec réflexions

    1. *Evêques qui n'ont reçu que le Corps de doctrine sans vouloir recevoir la Constitution*

ALBY : Armand Pierre de La Croix de Castries  
 BAYEUX : François Armand de Lorraine Armagnac  
 TROYES : Jacques Benigne Bossuet  
 RHODEZ : Armand Jean de la Vove de Tourouvre  
 BLOIS : Jean François Paul Lefevre de Caumartin  
 NEVERS : Charles Fontaine des Montées

*On a mis ces six Evêques dans les signatures de la Lettre à M. le Régent au nombres des purs Accommodants, mais c'est mal à propos, car ils ont fait profession en signant le Corps de doctrine de ne point prendre part à la Constitution qu'ils n'avaient point reçue, & pour laquelle ils n'avaient marqué que de l'éloignement.*

    2. *Evêques Appellans ou Opposans qui ont reçu le Corps de doctrine comme conforme à la doctrine de l'Eglise & au sens de la Bulle, & non pas l'Instruction Pastorale des XL.*

*a. Opposans qui, 1° ont refusé de recevoir en 1714, & n'ont rien fait sur la constitution, 2° ont reçu l'Accommodement sans rapport à l'Instruction Pastorale des XL.*

ARRAS : Guy de Sève de Rochecouart

*Il vient de faire un mandement pour la publication de l'Accommodement par lequel en recevant la Constitution, il suspend les Censures qui y sont portées.*

*b. Appellans qui, 1° ont refusé de recevoir en 1714, 2° ont appelé, 3° ont reçu l'Accommodement sans rapport à l'Instruction Pastorale des XL.*

S. MALO\* : Vincent François des Marets

- c. *Appelans qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont signé la Lettre des 18 pour les Explications, 3° ont appelé, 4° ont reçu l'Accommodement sans rapport avec l'Instruction Pastorale des XL quoiqu'ils l'eussent déjà reçue.*

AGEN : François Hébert

CONDOM : Louis Milon. *C'est la lettre des 32 pour les Explications que cet Evêque a signée.*

LAON : Louis Antonet de Clermont-Roussillon. *Cet Evêque a fait un mandement pour la publication de l'Accommodement, mais la révocation des Appels dans son diocèse le lui a fait supprimer.*

- d. *Appelans qui, 1° ont reçu la Constitutions sans l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont signé la lettre des 18 pour demander des Explications au Pape, 3° ont appelé, 4° ont reçu l'Accommodement sans l'Instruction Pastorale des XL.*

MACON : Michel Cassagnet de Tilladet

3. *Evêques qui ont reçu la Constitution & l'Accommodement d'une manière particulière.*

METZ : Henri Charles du Cambout de Coislin

*Cet Evêque qui avait donné en 1714 des Explications particulières de la Constitution, n'a reçu le Corps de doctrine que relativement à ses Explications. Il est vrai que dans la Lettre à M. le Régent, on a mis son nom au rang des purs Accommodants ; mais il a déclaré dans une Lettre publique et circulaire, qu'il n'avait jamais signé ni connu cette Lettre à M. le Régent.*

B. Evêques qui ont reçu l'Accommodement dans son entier.

1. *Opposans qui ont reçu l'Accommodement en entier*

- a. *Appelans qui, 1° ont refusé de recevoir en 1714, 2° ont appelé, 3° ont reçu l'Accommodement en entier.*

PARIS \* : Louis Antoine, cardinal de Noailles. *Il semble que ce soit un effet de la Providence que M. le Cardinal de Noailles qui par son Accommodement voulait tout réunir, & pacifier l'Eglise, soit le seul de sa classe, & qu'on ne puisse trouver personne qui ait fait les mêmes démarches que lui au sujet de la Bulle.*

- b. *Opposans qui, 1° n'ont point voulu recevoir en 1714 et n'ont rien fait jusqu'à l'Accommodement, 2° ont reçu l'Accommodement en entier.*

TREGUIER : Olivier Jégou de Kervilio

2. *Constitutionnaires qui avaient reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL.*

- a. *Constitutionnaires qui avaient reçu la Constitution sans adopter l'Instruction Pastorale des XL.*

- i. *Ceux qui, 1° ont reçu sans l'Instruction Pastorales des XL, 2° ont reçu l'Accommodement conformément à l'Instruction qu'ils n'avaient pas publié dans leurs Mandements*

LEON : Jean Louis Cotyon de La Bourdonnaye

LUÇON : Jean François de Valderies de Lescure. *On a de lui qu'une Lettre circulaire pour la publication de la Constitution.*

LA ROCHELLE : Etienne de Champflour

- ii. *Ceux qui, 1° ont reçu sans l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont donné un Mandement de séparation, 3° ont reçu l'Accommodement conformément à l'Instruction.*

RHEIMS \* : François, cardinal de Mailly

ANGERS \* : Michel Poncet de la Rivière

APT : Joseph Ignace de Foresta de Colongue. *Cet Evêque a fait pour la Constitution un appel du Roy mineur au Roy majeur, & pour cela M. le Régent n'avait point voulu qu'on lui portât l'Accommodement à signer. Mais on sait par quel tour l'abbé de La Fare l'a cependant engagé à donner sa signature.*

b. *Constitutionnaires qui avaient reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale de l'Assemblée des XL.*

i. *Ceux qui, 1° ont reçu avec l'Instruction Pastorale des XL, 2° ont reçu l'Accommodement & n'ont rien fait d'avantage.*

AUSCH \*: Jacques Desmarets

BORDEAUX : Elie François de Voyer d'Argenson

EMBRUN \*: Jean François de Hennin Liétard

NARBONNE \*: René François de Beauveau duRivau

ROUEN \*: Armand de Bazin de Bezons

SENS \*: Denis François Le Bouthillier de Chavigny

TOULOUSE : Henry de Nesmond

TOURS \*: François Blouet de Camilly

ALET : Jacques Maboul

BAZAS : Jacques-Joseph de Gourgues

BEZIERS : Christophe des Alris du Rousset

CARCASSONNE : Louis Adhémar de Monteil de Grignan

COMMINGES : Gabriel Olivier de Lubièrre du Boucher

DIE : Gabriel de Cosnac

DIGNE : Henry Puget

FREJUS : Pierre Joseph de Castellane

GRASSE : Joseph Ignace Jean Baptiste de Megrigny. *Il a révoqué sa signature par une lettre écrite au Roi*

GRENOBLE : Paul de Chaulnes

LANGRES \*: François de Clermont

LE BELLEY : Jean du Dousset

LISIEUX : Henri Ignace de Brancas

LODEVE : Jacques Antoine Phelipeaux

MENDE : Pierre Baglion de la Salle

OLERON : Joseph de Revol

RENNES \*: Christophe Louis Turpin de Crissay de Sanxay

VALENCE : Jean de Castelan

VENCE : Flodoart Moret de Bourchenu

VIVIERS : Martin de Ratabon

UZES : Michel Poncet de la Rivière

ii. *Ceux qui, 1° ont reçu l'Instruction des XL, 2° ont donné un mandement de schisme, 3° ont reçu l'Accommodement.*

STRASBOURG \*: Armand Gaston, cardinal de Rohan

MEAUX \*: Henri de Thiard, cardinal de Bissy

BOURGES \*: Léon Potier, cardinal de Gesvres

AIX \*: Charles Gaspard de Vintimille du Luc

ARLES : Jacques de Forbin Janson

LYON : François Paul de Neufville de Villeroy

AIRE : Joseph Gaspard de Montmorin

AMIENS \*: Pierre Sabbatier

BEAUVAIS \*: François Honorat Antoine de Beauvilliers de Saint-Aignan

CHALON: François Madot

EVREUX : Jean Le Normand  
LIMOGES : Antoine Charpin de Gennettines  
MARSEILLE : Henri François Xavier de Belsunce de Castelmoron  
ORLEANS \*: Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville  
QUIMPER : Hyacinthe de Ploëuc  
SAINT-FLOUR : Joachim Joseph d'Estaing  
SAINT-PONS \*: Jean Louis des Bertons de Crillon  
SENLIS : François Firmin Trudaine  
SOISSONS : Jean Joseph Languet de Gergy  
TOULON : Louis de La Tour du Pin Montauban  
TULLES : André Daniel de Beauvoil de Saint-Aulaire  
VABRES : Charles Alexandre le Filleul de la Chapelle  
VERDUN \*: Charles François d'Hallencourt de Dromesnil

*iii. Ceux qui, 1° ont reçu avec l'Instruction, 2° ont signé la lettre des 18 pour demander des Explications au Pape, 3° ont donné un Mandement de schisme, 4° ont reçu l'Accommodement.*

LAVAUUR \*: Nicolas de Malezieu  
NOYON \*: Charles François de Chateauneuf de Rochebonne  
POITIERS : Jean Claude de la Poype de Vertrieu

*iv. Ceux qui, 1° ont reçu l'Instruction, 2° ont signé la lettre des 18 pour demander des Explications au Pape, ont reçu l'Accommodement.*

AGDE : Philibert de Feuquières  
CAHORS \*: Henri de Briqueville de la Luzerne  
LE MANS \*: Pierre Rogier de Crévy  
MONTAUBAN : François d'Haussonville de Vaubécourt  
RIEZ \*: Louis Balthazar Phélieux d'Herbault  
SAINT-OMER : François de Valbelle de Tourvres  
SEEZ \*: Dominique Barnabé Turgot de Saint Clair  
VANNES : Antoine Fagon

*c. Evêques nommés sous Louis XV & qui n'ont rien fait autre chose que de recevoir l'Accommodement qu'ils ont adopté entier.*

CAMBRAY : Guillaume Dubois  
VIENNE : Henri Oswald de La Tour d'Auvergne  
AVRANCHES : César Le Blanc  
CLERMONT : Jean Baptiste de Massillon  
LESCAR : Martin de la Cassaigne  
LOMBEZ : Charles Guillaume de Maupeou  
NANTES : Louis de la Vergne de Tressan  
SAINT-PAPOUL : Gabriel Florent de Choiseul  
SAINT-PAUL-3-CHÂTEAUX : Joseph de Simianes de Gordes  
RIEUX : Alexis de Saumery  
TARBES : Anne François Charles du Cambout de Coislin

III TROISIEME CLASSE : Evêque morts depuis l'année 1714 jusqu'au mois de Mars 1721.

*1. Opposans et Appelans*

*a. Evêques qui n'ont point reçu la Constitution en 1714*

TOURS \*: Matthieu Isoré d'Hervault, mort en 1716. *Il avait seulement donné un Mandement pour ordonner le respect pour la Bulle & défendre le Père Quesnel*

CISTERON : Louis de Thomassin, mort en 1718

*b. Evêques qui, 1° ont refusé de recevoir, 2° ont appelé.*

CHÂLONS \*: Gaston Jean Baptiste de Noailles, mort en 1720

MIREPOIX : Pierre de la Broue, mort en 1720

VERDUN \*: Hippolyte de Bethunes mort en 1720

LECTOURE : Louis Balzac d'Illiers d'Entraques, mort en 1720. *Il a appelé mais sa mort a prévenu la publication qu'il devait faire dans son diocèse.*

*c. Evêques qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction des XL, 2° ont appelé.*

LECTOURE : François Louis de Polastron, mort en 1717

*d. Evêques qui, 1° ont reçu la Constitution sans adopter l'Instruction des XL, 2° ont infirmé leur acceptation.*

GRENOBLE : Edmond Allemand de Montmartin, mort en 1719

*2. Evêques qui n'ont rien fait sur la Constitution*

CAMBRAY : Jean d'Estrées, mort en 1718 sans être sacré

CAMBRAY : Joseph, cardinal de la Trémoille, mort en 1720

*3. Constitutionnaires*

*a. Constitutionnaires morts avant l'Accommodement*

*i. Ceux qui n'ont rien fait que recevoir la Constitution avec l'Instruction Pastorale des XL.*

BESANÇON : Joseph de Grammont, mort en 1717

CAMBRAY : François Paul de la Mothe Fénelon de Salignac, mort en 1715

EMBRUN : Charles Bastard de Genlis, mort en 1714

LYON : Claude de Saint Georges, mort en 1714

NARBONNE : Charles Le Goux de la Berchère, mort en 1719

SENS : Hardouin Fortin de la Hoguette, mort en 1715

AVRANCHES *ancien* \* : Pierre Daniel Huet, mort en 1721

BAYEUX : François de Nesmond, mort en 1715

BLOIS \*: David Nicolas Berthier, mort en 1721

CLERMONT : François Bochart de Saron, mort en 1715

LESCAR : Dominique d'Esclaux de Messelez, mort en 1716

LISIEUX : Léonor de Matignon, mort en 1714

NANTES : Gilles de Beauvau, mort en 1717

ORANGE : Jean Jacques d'Obheil, mort en 1714

PERIGEUX : Pierre Clément, mort en 1719

RODEZ : Pierre Paul de Luzignan, mort en 1716

RIEUX : Pierre de Charite de Ruthie, mort en 1718

SAINT-PAPOUL : François de Barthélémy de Lenta de Grammont, mort en 1716

SOISSONS \*: Fabbio Brûlard de Sillery, mort en 1715

TARBES : François de Poudenx, mort en 1715

TULLES *ancien* \* : Hubert Ancelin, mort en 1720

VANNES \*: François d'Argouges, mort en 1716

*ii. Ceux qui ont reçu la Constitution sans adopter l'Instruction des XL & qui n'ont rien fait davantage.*

SAINT-PAUL-3-CHATEAUX : Joseph Morel du Chaffaud, mort en 1717

*iii. Ceux qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale, 2° ont donné des Mandements de schisme.*

ROUEN \*: Claude Maur d'Aubigné, mort en 1719

COUTANCES \*: Charles François de Loménie de Brienne, mort

NEVERS \*: Edouard Bargedé, mort en 1719. *Son Chapitre avait appelé.*

*iv. Ceux qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale, 2° ont signé la Lettre des 18 pour les Explications.*

AVRANCHE : Roland François de Querhoënt de Coetanfao, mort en 1719

GLANDEVES : César de Sabran de Forqualquier, mort en 1720

*b. Constitutionnaires Accommodants*

*i. Ceux qui, 1° ont reçu la Constitution sans l'Instruction Pastorale, 2° ont signé l'Accommodement en entier.*

LE PUY : Claude de la Roche-Aymon, mort en 1720

*ii. Ceux qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale, 2° ont signé l'Accommodement en entier.*

PERPIGNAN : Jean d'Hervieu Basan de Flamanville, mort en 1721

SAINT BRIEUC : Louis de Frétat de Boissieu, mort en 1720

*iii. Ceux qui, 1° ont reçu la Constitution avec l'Instruction Pastorale, 2° ont donné un mandement de schisme, 3° ont signé l'Accommodement.*

VIENNE \*: François des Bertons de Crillon, mort en 1720

Dixit Dominus... Venite, descendamus & confundamus linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi suis, Atque ita divisit eos Dominus... & idcirco vocatum est nomen ejus Babel. *Gen. II.*

*Le Seigneur dit... Venez, descendons, & confondons tellement les langues qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres, c'est ainsi que le Seigneur les divisa... & c'est pour cela que l'édifice de la Constitution est appelé Babel, (c'est-à-dire confusion) Gen. II.*

